



MUNICIPALITÉ
DE CRASSIER

Municipalité de Crassier

Préavis no 35/2008

Budget 2009

Madame la Présidente
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux

INTRODUCTION

La Municipalité à l'honneur de vous présenter le budget pour l'année 2009, qui boucle avec un excédent des charges de CHF 388 392.00. A titre de comparaison, le budget 2008 présentait un déficit de CHF 497 906.00. Le montant total du budget 2009 s'élève à CHF 6 939 105.00 comparé à celui de 2008 de CHF 5 679 157.00

COMMENTAIRES

Ce budget tient compte de la décision du Conseil communal de réduire le taux d'imposition pour l'année 2009 de 70% à 67% par rapport au taux de base du canton.

DEPENSES

Administration générale

Le poste « Achat machines de bureau » (**120.311.01**) comprend l'achat d'une photocopieuse couleur. En effet, de plus en plus de documents doivent être copiés ou scannés en couleur pour la meilleure compréhension des destinataires avec un débit plus rapide.

Finances

Le montant des intérêts hypothécaires (**220.322.2**) suit le mouvement de la dette hypothécaire.

La participation communale au fonds de péréquation (**220.352.9**) augmente dans la mesure qu'elle est facturée aux communes pour 13 points d'impôts. Un point d'impôt pour la commune représente un montant de CHF 49 651.00

Bâtiments et domaines

L'entretien de la forêt (**320.314.6**) est le report des travaux à effectuer sur les parcelles communales le long de la Route de La Rippe, entretien nécessaire pour des raisons de sécurité. Suite à un problème avec les propriétaires des parcelles voisines, ces travaux n'ont pas pu être entrepris cette année.

Comme expliqué lors de la présentation du budget 2008, Les bâtiments « ancienne Poste » - « ancienne Gendarmerie » - « Maison de Commune » ont été rénovés il y a plus de vingt ans et il devient urgent de remettre la main à la pâte pour maintenir les immeubles en bon état.

L'entretien du bâtiment de l'ancienne Gendarmerie est en bonne voie pour l'année en cours, les travaux concernant l'ancienne Poste sont prévus pour l'année à venir. Il s'agit principalement du remplacement des fenêtres et portes fenêtres, isolation sous la toiture, changement des lucarnes par des petits velux et la fermeture de la porte d'accès au local de l'ancienne poste.

En ce qui concerne le bâtiment administratif. Il est prévu un entretien total des façades et le remplacement des volets actuels par des volets métalliques. Une maison communale qui présente bien est d'ailleurs un atout pour la commune.

Travaux

L'amortissement des ouvrages (**430.331.1**) tient compte des amortissements prévus pour le trottoir et la piste cyclable ainsi que du parking à créer dans les jardins familiaux, le long de la route le La Rippe, préavis qui vous est présenté ce soir.

Les honoraires et prestations de service (**460.318.5**) comprennent les honoraires d'ingénieur pour la surveillance technique de la STEP ainsi que la part facturée par la commune de la Rippe concernant l'employé communal.

La participation aux traitements des boues (**460.352.61**) concerne le transport et le traitement des boues qui nous est facturé par l'EIDM (*Entente intercommunale pour la déshydratation mécanique des boues d'épuration*).

Instruction publique et cultes

L'enseignement primaire et secondaire a fortement augmenté par rapport à 2007. Les charges liées aux bâtiments scolaires (Intérêts hypothécaires, amortissements des bâtiments ainsi que les charges pour l'administration) nous sont facturées par l'AIAB et les frais relatifs aux charges scolaires nous parviennent de l'A.E.E. (Association intercommunale Enfance et écoleASSE et Boiron. L'accroissement du nombre d'élèves et d'habitants d'une année à l'autre est également un facteur qui influence le calcul des frais scolaires.

L'enseignement spécialisé (**530.351.2**) a passé d'un montant de CHF 165 618.00 pour le budget 2008 à CHF 190 697.00 et nous est demandé par le canton à travers de la facture sociale. Il en est de même pour le poste suivant « Centre d'orientation et de formation professionnelle » (**530.351.3**) de CHF 9 001.00.

Les coûts concernant la crèche (**570.ss**) nous sont communiqués par Amalthée, organisation faîtière pour l'administration des crèches dans le canton.

La participation à la communauté catholique (**580.365.2**) comprend un montant de CHF 20 000.00 demandé par le conseil de la communauté et représentant la totalité des frais d'entretien (électricité, nettoyage, cave) de la chapelle. Le remboursement des communes sera crédité au compte **580.452.6**.

Sécurité sociale

La facture « sociale » (**72**) est inscrite au budget selon les informations obtenues du canton. L'augmentation est de 11 % pour 2009 en ajoutant également la différence occasionnée par le changement de taux d'imposition, adopté par le conseil communal.

Services industriels

L'entretien du réseau (**810.314.4**) comprend le bouclage du réseau au chemin de Montelly, la conduite d'adduction dans le domaine de la Tour ainsi que le remplacement de la conduite située derrière la ferme du Château

RECETTES

Finances

Les recettes fiscales ont été inscrites au budget d'une manière prudente. La migration de la population est un facteur difficilement à prévoir au niveau de la fiscalité.

La Municipalité a tenu compte des recommandations de la commission de gestion d'inscrire au budget une moyenne des 5 dernières années concernant les recettes des droits de mutation et de la part aux impôts sur les gains immobiliers.

Nous ne connaissons actuellement pas l'influence pour la commune qu'occasionneront les 57 mio que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont votés à charge des communes dans le programme fiscal prévu dès le 1^{er} janvier 2009. Un référendum a d'ailleurs été lancé par les partis de gauche et la votation aura lieu au mois de février 2009.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- vu le préavis municipal N° 35/2008 - novembre 2008 - Budget 2009
- ouï le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'accepter le budget 2009 tel que présenté par la Municipalité.



Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 4 novembre 2008 pour être soumis au Conseil Communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:
J.-P. Heller

La Secrétaire:
B. Isabettini

Annexe: Budget 2009